



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 17 MAI 2022

Présents : Mme ESCROIGNARD - M. MOREIRA

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusées : Mme BASTOS - MM. CHUPPE – PODAN-MAVOUNZY

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **523266 – FC GROSLAY** – Courrier du 11/04/2022 – Demande d'échéancier compte club.

À la suite de votre demande, la Commission accède à votre demande d'échéancier.

- **547630 – MACCABI SARCELLES** – Mail du 14/04/2022 – Retrait de point

Réponse envoyée au club via la messagerie officielle en date du 5 mai 2022.

- **512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES FO** – Mail du 25/04/2022 – Demande d'annulation de retrait de points

Nous avons pris connaissance de votre demande. Compte tenu qu'aucun règlement n'a été effectué à ce jour, Tous les clubs subissent le même traitement à situation égale.

Les sanctions prévues par le règlement financier sont maintenues.

- **511000 – AS ERAGNY FC** – Mail du 26/04/2022 Demande d'échéancier compte club.

À la suite de votre demande, la Commission accède à votre demande d'échéancier.

- **560866 – COMBO FUTSAL** – Mail du 11/05/2022 – Point de pénalité

Nous avons pris connaissance de votre demande. Cependant votre règlement est intervenu hors délai.

Tous les clubs subissent le même traitement à situation égale.

Les sanctions prévues par le règlement financier sont maintenues.



- CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 avril 2022 via la messagerie officielle avec une date de règlement arrêtée au lundi 16 mai 2022 :

- 512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES
- 517377 – MONTMAGNY SPORTS
- 518652 – PRESLES USL FOOTBALL
- 519763 – THILLAY VAUDHERLAND ESM
- 550638 – PERSAN US 03
- 551972 – ASC AVICENNE
- 560341 – BE IN SPORTS
- 560607 – SARCELLES JEUNES ESPOIRS
- 560971 – INDOOR POUR TOUS
- 564044 – PARIS CLUB GOUSSAINVILLE FUTSAL
- 581840 – ENTENTE BEAUMON MOURS
- 680843 – PERSONNEL HOSPITALIER GONESSE

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

Nous vous rappelons que le non-règlement de votre compte club entraîne le blocage des licences ainsi que des engagements pour la saison prochaine.

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

***Commission Futsal**



NON PAIEMENT D'ARBITRE avril 2022

N°8

SAISON 2021-2022 / Avril 2022

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
23497088	24/04/2022	MONTIGNY F OL ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497088	24/04/2022	MONTIGNY F OL ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497088	24/04/2022	MONTIGNY F OL ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467944	24/04/2022	FOSSES UF MONTIGNY F OL	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497591	26/03/2022	MONTIGNY F OL GONESSE RC	CHAMPIONNAT	66,00 €	/	66,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467898	06/02/2022	MONTIGNY F OL THILLAY ESM	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23497601	09/04/2022	MONTIGNY F OL SARCELLES AAS	CHAMPIONNAT	66,00 €	/	66,00 €	512259 / Montigny F OI.
23467938	10/04/2022	MONTIGNY F OL Ent ARRONVILLE CHARS	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
23491397	10/04/2022	MONTIGNY F OL ST OUEN L'AUMONE AS	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	512259 / Montigny F OI.
23470194	03/04/2022	MONTIGNY F OL SOISY AM FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	512259 / Montigny F OI.
24435815	11/04/2022	ATTAINVILLE FUTSAL JOUY LE MOUTIER FC	CHAMPIONNAT	50,00 €	50,00 €	100,00 €	533517 / Jouy le Moutier FC
23885807	09/04/2022	GOUSSAINVILLE FC COURDIMANCHE AS	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	581364 / Goussainville FC
23786798	03/04/2022	PRESLES USL ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	518652 / Presles USL
24384582	28/04/2022	MARCOUVILLE CITY CPA MONTMORENCY FUTSAL	COUPE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	580882 / Marcouville City CPA
23491121	27/03/2022	ECOUEEN FC PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	71,00 €	/	71,00 €	528672 / Ecouen FC
23497697	09/04/2022	ERAGNY AS FC DOMONT FC	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	DVOF
23837618	22/04/2022	BEZONS FC DEUIL ENGHIEEN FC	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF
23837618	22/04/2022	BEZONS FC DEUIL ENGHIEEN FC	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF
23837605	28/04/2022	ARGENTEUIL RC BEZONS FC	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF
23837605	28/04/2022	ARGENTEUIL RC BEZONS FC	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF
23679628	30/04/2022	EAUBONNE CSM PERSANAISE CFJ	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF
23679628	30/04/2022	EAUBONNE CSM PERSANAISE CFJ	CHAMPIONNAT	50,00 €	/	50,00 €	DVOF

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DÛ	Club à débiter	Club à créditer	Commentaire
23837743	05/04/2022	ARGENTEUIL FC ST BRICE ASO	CHAMPIONNAT		/	100,00 €		551444 / Argenteuil FC	Mesure Futsal

Ces montants seront imputés sur le compte-club

Prochaine réunion sur convocation